

QU'ON SE LE DISE...

Commune d'Aspres-sur-Buëch

Janvier 2023



Bonne Année



Chères Aspriennes, chers Aspriens,

2

Les conseillers municipaux et le personnel de la commune se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Des vœux de bonne santé, bien sûr, mais aussi des vœux de bonheur et d'amour.

0

Des vœux aussi pour notre commune afin qu'elle puisse continuer à mener à bien ses projets et poursuivre ses actions pour assurer le bien vivre dans notre village.

2

Françoise PINET, votre Maire

3

Le serre Gras en 1903



Les échos du Conseil Municipal

Réunion du 29 Septembre 2022

Tous les conseillers présents sauf Laura ROUX pouvoir à Marie-Christine BERTRAND, Alain BOYOD (pouvoir à Françoise PINET), Patricia CARRARA (pouvoir à Jean-Claude SOREIL) et Joris GIRARD.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :



↳ AMENAGEMENT DU QUARTIER DU PARC - AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le présent avenant concerne une modification de la répartition des honoraires entre les membres du groupement. Le bureau d'études AEV a effectué une prestation plus étendue que prévue pour les phases EXE à OPC pour un montant de 4 943.69 € HT (absence de TOPOSCOPE durant toute cette phase de suivi de travaux).

Le montant du marché reste identique.

↳ PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Le Fonds de Solidarité pour le Logement permet aux ménages en difficulté d'obtenir une aide ponctuelle afin de maintenir ou d'accéder à un logement autonome. Principalement financé par le Département, le fonds peut être également participatif de manière volontaire par les communes. Le montant de la participation des communes est estimé à hauteur de 40 centimes par habitant, soit 332.40 € pour la commune d'Aspres (831 habitants).

↳ COMITE DES FETES

La nouvelle activité « Danse en Ligne », mise en place par la commune la saison dernière a remporté un vif succès. A compter de cette nouvelle saison 2022-2023 les inscriptions se feront auprès du Comité des Fêtes (une vingtaine d'inscriptions à ce jour) avec une participation financière des personnes inscrites. Il est proposé de verser une subvention complémentaire de la commune de 300 € au Comité des Fêtes pour l'organisation de cette nouvelle activité.

↳ DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

1) BUDGET COMMUNE

Investissement

- Équipement du secrétariat de mairie : transposition des comptes actuels de la M14 en M57 dans le logiciel comptabilité pour un coût de 420 € TTC.

Fonctionnement

- Caisse des écoles : versement d'une subvention complémentaire au budget caisse des écoles (augmentation des fournitures et sorties scolaires) pour un montant de 1 150 €.

Vue du Serre Gras en 1903



2) BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Investissement : pose et fournitures de compteurs aux réservoirs d'Agnielles et de Grimaudé pour un montant de 3 330 € TTC.

↳ ACTIONS JEUNESSE

1) Avenant n°2 a la convention d'entente entre les communes du Haut-Buëch pour la gestion des activités Actions/Jeunesse par la commune d'Aspres-sur-Buëch

En l'absence de décision au 31 décembre 2020 sur le transfert éventuel de la compétence « Actions en direction de la jeunesse » à la communauté de communes du Buëch-Dévoluy, cette même convention entre les communes du Haut-Buëch doit être prolongée par voie d'avenant n°2 et ce jusqu'au 31 décembre 2023. Ce projet d'avenant a été transmis à toutes les communes du Haut-Buëch pour qu'elles délibèrent également.

2) Convention avec la compagnie liquidation totale : il s'agit de la convention annuelle pour la mise à disposition d'une comédienne pour animer les ateliers théâtre dans le cadre des activités périscolaires.

3) Convention de mise à disposition d'un animateur sur les activités du collège de Veynes

Différentes actions sont de nouveau prévues au sein du collège : atelier « création de court métrage », atelier de théâtre d'impro, activités et sorties dans le cadre des animations des internes du collège.

4) Convention avec la commune de La Faurie

La commune de La Faurie met à disposition un agent pour exercer les fonctions d'animatrice du temps d'accueil périscolaire du matin et du soir. Cette convention précise, entre autres, les modalités de remboursement de la rémunération de cet agent à la commune de La Faurie.

↳ ADHESION AU SERVICE D'AIDE A L'ARCHIVAGE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

La commune doit conventionner avec le centre de gestion pour pouvoir bénéficier des services proposés pour l'archivage, à savoir : le traitement des archives éliminables, le rangement des archives par domaine d'activités et la formation à l'archivage.

↳ PROJET D'EXTINCTION NOCTURNE PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Suite à la volonté du conseil municipal d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie, une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et la possibilité de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Après discussion il est décidé :

- D'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures sur tout le territoire communal à compter du mois de décembre 2022
- En période de fêtes ou d'évènements particuliers l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit et les horaires pourront être adaptés en fonction des saisons.



Les informations suivantes ont été données :

↳ REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le délégué à la protection des données du centre de gestion est venu présenter en mairie le bilan de gestion des données à caractère personnel de la commune. Marie-Christine BERTRAND, présente à cette réunion, expose le résumé de ce rapport.

↳ CRUE DU BARRY

Une réunion s'est tenue en mairie avec les différents acteurs concernés, le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA), le Service de Restauration des Terrains de Montagne (RTM), les services de l'Etat pour définir les actions de prévention à envisager. A l'issue de cette réunion se pose toujours la question du financement de l'étude à mener et des travaux à envisager sur cet affluent du Buëch.



↳ BÂTIMENT COMMUNAL RUE DES ECOLES

Une subvention du Département d'un montant de 20 530 € a été notifiée pour l'installation d'une pompe à chaleur et l'isolation des façades. Il reste encore en attente la réponse à la demande de subvention auprès de la Région.

Réunion du 17 Novembre 2022

Tous les conseillers présents sauf Laura ROUX (pouvoir à Françoise PINET) et Joris GIRARD.

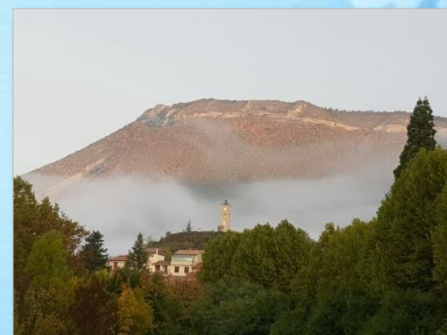
Les délibérations suivantes ont été adoptées

↳ DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES - BUDGET COMMUNE

Fonctionnement

Chapitre 011 - charges à caractère général

| Crédits à ouvrir | Nature | Montant |
|------------------|--------------------------------|------------------|
| 011 / 6042 | Repas cantine | 8 000,00 |
| 011 / 60621 | Combustibles fuel + granulés | 11 530,00 |
| 011 / 60612 | Énergie - électricité | 4 000,00 |
| 011 / 6232 | Fêtes et cérémonies | 1 000,00 |
| 011 / 60633 | Fournitures de voirie - divers | 1 320,00 |
| Total | | 25 850,00 |



| Crédits à réduire | Nature | Montant |
|-------------------|--|------------------|
| 023 / 023 | Virement à la section d'investissement | 17 000,00 |
| 022 / 022 | Dépenses imprévues | 8 850,00 |
| Total | | 25 850,00 |

Chapitre 012 - charges de personnel

Une augmentation des crédits à hauteur de 8 000 € est nécessaire (revalorisation indiciaire, remplacement du personnel en arrêt de travail, recrutement d'un nouvel agent à la cantine durant toute l'année en raison de la hausse des effectifs, augmentation de la bonification indiciaire des 3 secrétaires, prime inflation).

Vue du Serre Gras en 1903



Investissement

- ✓ Opération aménagement quartier du Parc : intégration des études qui ont été suivies de travaux pour être éligibles au FCTVA. Montant total de 80 887.93 € x 16.404 % soit 13 268.85 € à récupérer.
- ✓ Opération éclairage public : installation d'horloges astronomiques sur le réseau nécessaires pour l'extinction en nuit profonde (montant 2 095.60 € HT), soit + 2 600 € à inscrire en décision modificative.
- ✓ Opération bâtiment communal rue des écoles : inscription de la subvention du département, soit +20 526.41 à inscrire en décision modificative.
- ✓ Virement de la section de fonctionnement : - 17 000 €

BUDGET ACTIONS JEUNESSE

Chapitre 012 - charges de personnel

Ce chapitre doit être majoré de crédits d'un montant de 5 700 € (rappel du versement du supplément familial de traitement pour un agent, la revalorisation indiciaire et le changement d'échelon avec effet rétroactif).

☞ **CIMETIERE - REVISION DU PRIX D'UNE CONCESSION CINQUANTENAIRE**

La délibération du 12 septembre 2008 précise que le tarif d'une concession cimetièrre cinquantenaire est de 915 €. Il est proposé de modifier la délibération en précisant que ce tarif concerne la concession de base, soit une concession d'une superficie 4.06 m² (2.90 m sur 1.40) et ce conformément à l'article 3 du règlement du cimetière. Dans le cas où la superficie de la concession serait inférieure à 4.06 m² le prix de la concession serait évalué au prorata des m². Le règlement sera modifié également en son article 3 pour intégrer l'éventualité d'une concession aux dimensions différentes de 4.06 m².

Afin d'éviter des difficultés futures l'adjoint en charge du cimetière et l'agent de maîtrise devront veiller, lors de tout achat de concession, à la réalisation d'un piquetage sur le terrain en présence de l'acheteur (à ajouter également dans le règlement).

☞ **EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE VERS LE HAMEAU D'AIGUEBELLE**

Une subvention de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 63 872 € vient d'être notifiée. Il est décidé de demander une subvention au Département. L'estimation des travaux s'élève à 159 680 € HT. Le nouveau plan de financement serait le suivant :

| | |
|------------------------|----------|
| - DETR 40 % | 63 872 € |
| - Département 20 % | 31 936 € |
| - Autofinancement 40 % | 63 872 € |

Accord à l'unanimité des membres présents.



Réunion du 12 Décembre 2022

Tous les conseillers présents sauf Laura ROUX (pouvoir à Françoise PINET), Claudine RODRIGUEZ (pouvoir à Alain BOYOD), Jean-Claude SOREIL (pouvoir à Patricia CARRARA) et Joris GIRARD.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

↳ DISSOLUTION DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Au regard des directives des services de l'État et des conseils du comptable il est acté de la dissolution du budget annexe de la Caisse des écoles au 31 décembre 2022 avec reprise des opérations en 2023 dans le budget principal.



↳ AMENAGEMENT DU QUARTIER DU PARC AVENANT N° 1 - LOT 2 TERRASSEMENT ET RESEAUX

Au cours du chantier, il a été décidé notamment de rallonger le réseau d'eau potable prévu au marché pour supprimer les fuites proches de la gare SNCF. Ces travaux complémentaires entraînent la création de prix nouveaux à hauteur de 11 664.75 € HT. Il est donc décidé d'autoriser la signature d'un avenant de ce montant avec l'entreprise POLDER (lot n°2). Le marché passe de 128 780.70 € HT à 140 445.45 € HT.

↳ AMENAGEMENT DU QUARTIER DU PARC LOT 3 - VOIRIE

Le montant de la révision des prix inclus dans le marché se monte à 2 054.08 €, l'entreprise COLAS, au regard de l'augmentation des prix de l'enrobé, demande une majoration de cette révision à hauteur de 7 720.91 €, soit au total 9 774.99 €. Les élus membres de la commission de travaux qui se sont entretenus avec l'entreprise se sont montrés favorables à majorer le montant inscrit au marché mais pas à la hauteur de la demande. Le conseil prend la décision de valider une 'augmentation à hauteur de 1 500€.



↳ RENOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

Une subvention pour la pose et l'installation d'une chaudière à granulés à l'entrepôt des services techniques de la zone artisanale de la condamine en remplacement du chauffage actuel qui est très énergivore sera sollicitée auprès de l'État et du département. Le montant de l'opération s'élèverait à 13 868.87 € HT. Le plan de financement serait le suivant :

- DETR (30 %) 4 160 €
- Département (50 %) 6 934 €
- Autofinancement (20 %) 2 774 €



↳ ECOLE

Demande de subvention auprès du Département pour l'aide à la pratique sportive dans les écoles. L'école a présenté des projets ski et natation pour l'année scolaire 2022-2023 lors du dernier conseil d'école. La commune s'engage à prendre en charge les frais de transport et demandera une subvention auprès du Département dès que les activités seront réalisées.

↳ L'intégralité des procès-verbaux des réunions du conseil municipal est disponible sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site internet de la commune.

Eau potable et assainissement

La télégestion du réseau d'eau

Afin d'éviter des incidents sur le réseau d'eau potable, notamment l'arrêt des stations UV ou une éventuelle intrusion dans les réservoirs d'eau communaux, il a été décidé de mettre en place un système de télégestion du réseau. Sur un écran placé en mairie et grâce à l'ordinateur associé, on peut visualiser le volume des réservoirs des captages d'Agnielles, celui partiteur au-dessus de la colonie du Serre-Gras, celui de Grimaudé ainsi que celui du chef-lieu de village.

En cas de dysfonctionnement des stations UV (ultra-violet) de Grimaudé et du chef-lieu village, des alertes se déclenchent en mairie et sur les téléphones de certains élus et employés. On peut consulter les courbes des débits journaliers, des débits moyens et pressions. Le volume journalier d'arrivée au réservoir partiteur, le débit minimum, le débit nuit ; idem pour la source des Sagnes et les stations UV.



Les synthèses de tous les équipements s'affichent et, si besoin, les défauts de capteur et de piles sont également affichés.

Il est très utile de pouvoir avoir, au jour le jour, les niveaux des débits et des réservoirs et particulièrement en période de sécheresse. On peut, avec ces données, juger aussi d'une fuite éventuelle en amont ou en aval du réseau.

Dernier point et non des moindres, toute intrusion dans les réservoirs ou captages est signalée selon le même système d'alarme que pour les dysfonctionnements.

Une parenthèse puisque nous parlons d'Agnielles...

Suite à une décision soudaine de la Direction Départementale de l'Office National des Forêts, sans aucune concertation avec les élus d'Aspres-sur-Buëch et de la Faurie, une barrière a été installée à l'entrée du hameau d'Agnielles et est destinée à interdire toute circulation de véhicules à partir de l'entrée du village. Une pétition a été lancée par la mairie afin de récolter le maximum de signatures pour que cette interdiction soit levée et que chacun puisse profiter en toute liberté de cette belle vallée.



Le poste de refoulement des eaux usées du Peyssier

Le réseau d'eaux usées situé en plaine entre le quartier des Glacières et les pompes de refoulement de la Rabière était devenu trop poreux. Ainsi, beaucoup d'eaux d'infiltration entraient dans les tuyaux et saturaient les pompes de la station d'épuration. Pour éradiquer ces problèmes, une grosse partie du réseau a été changée et renouvelée. L'instabilité des terrains proches du Buëch où passaient les eaux usées nous a porté à changer le tracé des canalisations. Pour ce faire, un poste de refoulement a été construit vers les anciens abattoirs. Il a été mis en service ce mercredi 21 décembre 2022. Désormais les égouts des quartiers concernés transiteront par cet ouvrage et seront dirigés dans les nouveaux réseaux qui seront exempts de toute infiltration d'eaux claires parasites.

Les jeunes du village



Halloween pour tous, organisée par l'équipe du Comité des Fêtes

Au Service d'Actions Jeunesse

L'année 2022 s'est terminée sur un bilan très positif pour l'accueil de loisirs, tant en fréquentation (le nombre d'enfants présents tout au long de l'année est encore en augmentation par rapport à 2021), qu'en richesse et variété des activités.

Cette année scolaire 2022-2023 a vu la mise en place d'une nouvelle activité périscolaire pour les 3-5 ans, avec la présence les jeudis soir de bénévoles de l'association « lire et faire lire », un réseau national de promotion de la lecture et du livre.

Ils proposent aux enfants des temps de lectures partagées pour découvrir ensemble des ouvrages de littérature jeunesse et partager ainsi leur goût de la lecture, porte ouverte de l'imaginaire sur le monde. Merci donc à Joëlle, Christine, Dominique et Laurent pour leur temps et leur bonne humeur.



Nous proposons de nouveau cette année un cycle de ski alpin avec 4 sorties comprenant une prise en charge par des moniteurs ESF pour les débutants (jusqu'à la 1^{ère} étoile) et les forfaits de ski au Dévoluy. Les skieurs plus expérimentés pourront parcourir les pistes avec les animateurs.

Ce début d'année 2023 marque aussi un changement dans l'équipe d'animation. En effet, après 2 années passées en tant qu'animatrice des 6 - 11 ans et plein de belles réalisations avec les enfants, Marija s'en va vers de nouveaux horizons et de nouvelles expériences. Nous lui souhaitons une très bonne continuation.

Elle sera remplacée par Julien, animateur déjà expérimenté, qui a travaillé avec nous cet été et pour les vacances d'automne et déjà plébiscité par les enfants ! Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe d'animation.

Toute l'équipe du service Actions Jeunesse vous souhaite une nouvelle année pleine d'animations, de joie et de bonne humeur !



Meilleurs Voeux



* Toujours à votre écoute *

→ Par courriel : alsh@actionsjeunesse.fr

→ Par téléphone : 04.92.58.79.63.

Et les animateurs à joindre directement ↗

Sophie (3-5 ans) - 06.42.84.03.00

Benjamin et Julien (6 - 11 ans) - 07.85.55.87.71

Nicolas (ados) - 06.42.84.03.01

Buëch qui Bouge : c'est reparti !



... SUR LE CHEMIN DE LA SCANDINAVIE

Après le projet "En route pour Vancouver", la nouvelle équipe est en chemin pour la Scandinavie, Norvège ou Suède. Ils sont 16, 6 filles et 10 garçons. 5 d'entre eux font partie de l'ancienne équipe et ont donc décidé d'épauler et de guider les nouveaux venus dans cette nouvelle aventure, qui bien plus qu'un projet de voyage, est un apprentissage de la vie citoyenne et écocitoyenne.

Tout au long des 2 ans qui les séparent de ce voyage, ils mettront en place de multiples actions afin d'être acteurs de leur territoire, apprendre et comprendre la gestion d'une association, et faire en sorte d'œuvrer pour la sensibilisation et la protection de l'environnement. Le voyage ne sera que la finalité de tout cet apprentissage à la citoyenneté.

Les fêtes de fin d'année



De belles décorations de Noël ont été installées dans le village.

Spécialement pour les enfants, un Père-Noël a pris la pause sur la place des Séquoias, avec à ses côtés, une jolie boîte aux lettres.

Bravo aux enfants qui y ont déposé de magnifiques dessins de Noël, de belles lettres décorées.

Le Père-Noël est passé les récupérer et un tirage au sort a récompensé plusieurs jeunes auteurs.



Brioches et gourmandises offertes aux enfants par l'équipe municipale





Bonjour les enfants,

C'est le Père-Noël qui vous écrit. Je suis bien rentré à ma maison, chemin des nuages en Laponie. J'ai retrouvé mes lutins qui s'occupent de mes huit rennes dont Rudolph le chef de l'équipage de mon traîneau qui me guide durant la distribution de cadeaux grâce à son nez rouge d'une luminosité incroyable. J'ai été très heureux de vous voir et jouer avec vous au Noël des enfants. Soyez sages, travaillez bien et je vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Le Père-Noël



Moment privilégié des enfants avec le Père-Noël, en attendant le spectacle « ballonné » organisé à la Maison pour Tous le 14 décembre



Les colis de Noël de nos aînés ont été distribués à l'approche des fêtes par les membres du conseil municipal. Cette année, 66 colis ont été préparés pour les personnes âgées de 80 ans et plus.

Les habitants de 65 ans et plus ont été conviés au Thé Dansant le 17 décembre, à la Maison pour Tous. Une partie de l'équipe municipale était prête à les accueillir !



Informations communales

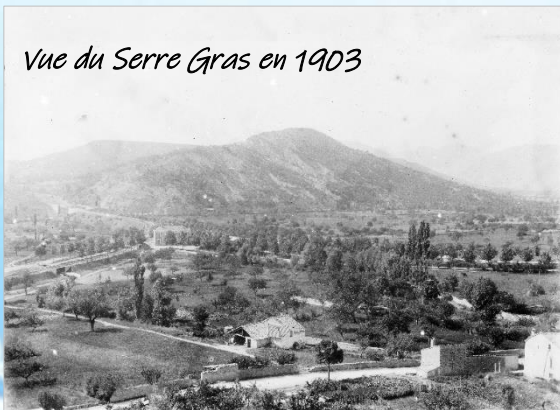
FINANCES PUBLIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la perception de Veynes a fermé ses portes. Toutes les doléances devront être formulées auprès du Centre des Finances Publiques de Gap. Vous pouvez également vous tourner vers l'antenne de France Services à Aspres-sur-Buëch qui pourra venir vous aider dans vos démarches.



Réalisés en fermeture totale de ligne depuis le 2 janvier 2022 et achevés dans les délais prévus, les travaux de régénération entre Vif et Aspres-sur-Buëch avaient pour objectif de traiter les 1^{ères} urgences, participant ainsi à la pérennisation de cet axe. Depuis le 11 décembre, nous revoyons les trains plus régulièrement en gare !

Vue du Serre Gras en 1903



Vous retrouverez dans cette gazette quelques photographies de notre village, prises vers 1903 par le grand-oncle de M. Frédéric CONSTANTIN, que nous remercions chaleureusement pour ces clichés partagés.



Accueillons avec gourmandise « La table de Schérazade » installée sur notre commune depuis la fin de l'année.

Souhaitons du succès à ce traiteur qui saura ravir nos papilles 😊

→ Contact : **La table de Schérazade** au 06.44.04.51.09.



Marie-Hélène ELAPHOS va faire valoir ses droits à la retraite dans les prochaines semaines.

L'antenne France Services d'Aspres-sur-Buëch sera ainsi tenue par Pauline ALEXANDRE à qui nous souhaitons la bienvenue.



Comme annoncé dans la gazette d'automne, Aspres-sur-Buëch fait désormais partie des communes ayant opté pour l'extinction de l'éclairage public, entre minuit et 5 heures.



L'association du **HAMAC** a tenu son assemblée générale en fin d'année avec un bilan positif sur l'ensemble de ses activités.

Que toutes les associations aspriennes se voient ici remerciées pour leur dynamisme et engouement 2022 ! L'équipe municipale les encourage à continuer dans cet élan pour une année 2023 active !

Du côté du comité des fêtes, ça bouge !!!

Halloween octobre 2022 : un goûter de l'horreur très apprécié !!



Un goûter des sages en février 2023 qui le sera également...



C'est officiel et nous pouvons nous réjouir : nous venons de l'apprendre, nous gardons une fleur !

Info de dernière minute : **La Sainte Agathe** revient !!! Prenez note : elle sera fêtée le dimanche 5 février à la Maison pour Tous. Le repas sera préparé par La table de Schérazade... Réservation et information auprès du secrétariat de mairie 😊

Etat civil

Décès

Mme Paulette CORNAND, le 2 octobre
Mme Francesca SIRAT, le 10 novembre
M. Gilbert FAURE, le 22 décembre

Mme Marie-France BANCE, le 3 octobre
M. Rémy DEGASPERI, le 18 novembre

Condoléances Sincères



Mise en page et publication : Françoise PINET, Maire d'Aspres-sur-Buëch
Assistant de Rédaction : Alain FROGET, conseiller municipal
www.mairie-aspres-sur-buech.fr
Imprimé par COULEURS D'IMPRESSION Gap

Pour ne rien louper,
Restez connecté !
Téléchargez l'application PanneauPocket